

La scolarisation à deux ans : en éducation prioritaire, un enfant sur cinq va à l'école dès deux ans

■ À la rentrée 2015, 93 600 enfants de deux ans sont scolarisés dans les écoles publiques et privées, soit 11,5 % des enfants de cet âge. Dans l'Ouest, le Nord et le Massif central, le taux de scolarisation à deux ans est toujours plus important que sur le reste du territoire. L'accueil différé des enfants de deux ans permet de scolariser environ 20 000 élèves supplémentaires entre la rentrée et la fin de l'année scolaire.

Une école accueillant des enfants de deux ans en scolarise en moyenne six. Le nombre moyen d'enfants de deux ans scolarisés par école étant faible, ils sont une majorité à être scolarisés dans une classe multi-niveaux. Mais le nombre de classes composées uniquement d'enfants de cet âge n'a cessé de croître depuis quatre ans, leur part passant de 2 % en 2012 à 7 % en 2015. Ce type de classes est beaucoup plus répandu dans les zones d'éducation prioritaire où elles représentent 20 % des classes accueillant des élèves de deux ans.

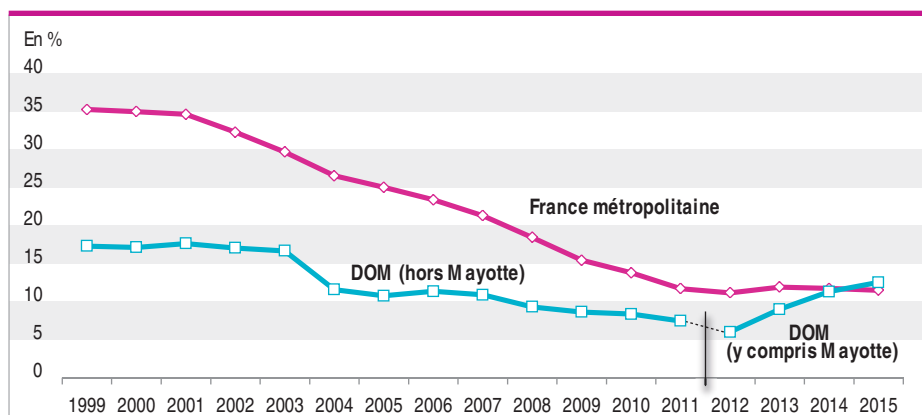
Sarah Abdouni, DEPP-B1

■ Depuis vingt ans, quasiment tous les enfants âgés de trois ans et plus sont scolarisés. C'est pourquoi les fluctuations du nombre d'élèves de trois à cinq ans reflètent celles de la démographie. En revanche, l'évolution des effectifs d'élèves de moins de trois ans est plus fortement tributaire des politiques éducatives mises en œuvre.

La scolarisation précoce a fortement baissé jusqu'en 2012 et se stabilise depuis

À la rentrée 2015, 11,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés, soit 93 600 enfants, dont 80 % dans les écoles publiques. Sur une longue période, le taux de scolarisation de ces enfants est orienté à la baisse : de 35 % au début des années

1 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans depuis 1999 en France métropolitaine et dans les DOM



Remarque : la prise en compte des données relatives à Mayotte en 2012 induit sur le taux de scolarisation France entière une baisse de 0,1 point.

Champ : France métropolitaine + DOM, écoles publiques et privées (classes sous contrat uniquement).

Source : M ENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire de 1999 à 2015.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

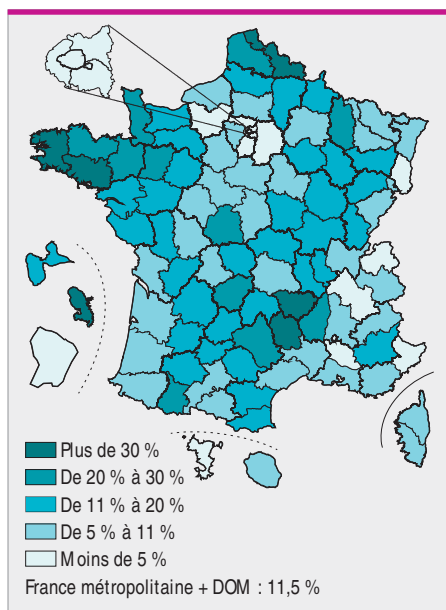
2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012 (FIGURE 1). Dans les DOM, la scolarisation précoce progresse depuis 3 ans et dépasse le taux métropolitain pour la première fois en 2015, alors qu'il y a 15 ans, il était deux fois moins important.

Pour être scolarisé dès la rentrée, un enfant doit avoir fêté son deuxième anniversaire. Aussi, parmi les élèves de deux ans scolarisés en septembre 2015, 90 % sont nés au premier semestre dont 60 % entre janvier et mars. L'accueil différé au-delà de la rentrée scolaire permet aux enfants nés en fin d'année, ou à ceux qui n'étaient pas prêts, d'être scolarisés. Une première rentrée s'effectue au retour des vacances de Noël : chaque année, environ 12 000 enfants supplémentaires sont scolarisés mi-janvier. L'accueil différé se poursuit ensuite tout au long de l'année. Au total, chaque année, l'effectif d'élèves de deux ans augmente d'environ 20 000 entre la rentrée et la fin de l'année scolaire.

Fort taux de scolarisation dans l'Ouest, le Nord et le Massif central

Les départements du Centre et de l'Est de la France ont des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne nationale. Quinze départements scolarisent toujours moins de 5 % des enfants de deux ans, malgré

2 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans à la rentrée 2015



Source : MENESR-DEPP.

une amélioration pour neuf d'entre eux. Par exemple, la Seine-Saint-Denis en scolarise 2,8 % en 2015 contre seulement 1,7 % en 2013 (FIGURE 2). Dans l'Ouest, le Nord et le Massif central, le taux de scolarisation est important : plus d'un enfant de deux ans sur cinq y est scolarisé. Néanmoins, il diminue pour deux tiers de ces départements. Dans les DOM, les départements des Antilles sont ceux où le taux de scolarisation est le plus élevé.

En éducation prioritaire, un enfant de deux ans sur cinq est scolarisé

À la rentrée 2015, 17,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et 22,2 % dans les réseaux d'éducation prioritaire plus (REP+), soit 19,3 % en éducation prioritaire (EP) contre 9,8 % hors éducation prioritaire. Dans les zones rurales, le taux de scolarisation est moins élevé qu'au niveau national (FIGURE 3).

En 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a changé. Les REP et REP+ ont remplacé les réseaux Éclair et RRS. Le champ géographique n'étant pas constant entre 2014 et 2015 – certaines écoles, qui faisaient partie des réseaux Éclair et RRS en 2014, ne sont ni en REP ni en REP+ en 2015, d'autres ont connu une trajectoire opposée –, l'évolution du taux de scolarisation entre ces deux rentrées ne peut donner lieu à interprétation.

Dans l'ancien périmètre de l'EP, 20,6 % de ces enfants étaient scolarisés en 2014 et 20,2 % en 2013. Dans l'ancien réseau comme dans l'actuel, ce taux est deux fois supérieur à celui constaté hors EP. Si l'on se restreint aux écoles faisant partie de l'EP en 2014 et 2015 (qui représentent environ 80 % des écoles du nouveau réseau de 2015), le taux de scolarisation des enfants de deux ans est passé de 19,8 % en 2014 à 20,3 % en 2015.

L'objectif défini en 2015 est d'atteindre 50 % d'enfants scolarisés en REP+ et 30 % en REP. Près de la moitié des départements dépassent cet objectif de 30 % en REP, notamment dans les académies de Besançon, Rennes et Limoges. À l'opposé, neuf départements ont un taux encore inférieur à 10 %, majoritairement en Île-de-France (FIGURE 4).

3 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans selon la zone d'implantation de l'école à la rentrée 2015

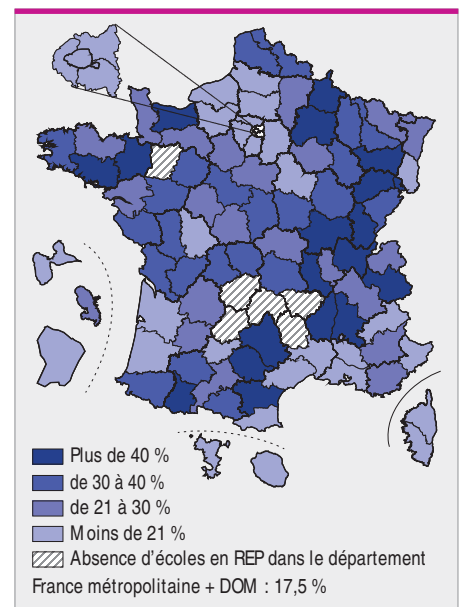
	Taux (%)	
Éducation prioritaire (EP)	REP	17,5
	REP +	22,2
	Total EP	19,3
Hors éducation prioritaire	9,8	
Rural	10,9	
Urbain	11,7	
Total	11,5	

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées (classes sous contrat uniquement).

Source : MENESR-DEPP.

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2015.

4 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans en REP à la rentrée 2015



Source : MENESR-DEPP.

11 élèves en moyenne par école en éducation prioritaire contre 5 ailleurs

Environ 18 % des enfants de deux ans vivent dans une zone relevant de l'EP. Mais le taux de scolarisation y est plus de deux fois supérieur à celui observé hors EP : ce sont donc 31 % des enfants de deux ans scolarisés qui le sont en EP, et, hors EP, 49 % en zone urbaine et 21 % en zone rurale (FIGURE 5).

Une école accueillant des enfants de deux ans scolarise en moyenne 6 élèves de cet âge. Les écarts sont marqués entre les écoles situées en EP en zone urbaine (12 élèves en moyenne par école), et celles en zone rurale (4 enfants par école).

5 – Les enfants de deux ans selon la localisation de l'école à la rentrée 2015

Zone de l'école		Part d'écoles (1) scolarisant des enfants de deux ans (%)	Répartition des enfants de deux ans scolarisés (%)	Nombre moyen d'élèves scolarisés par école
Zone urbaine	Éducation prioritaire	64,6	29,5	12
	Hors éducation prioritaire	41,5	48,9	7
	Total	45,9	78,4	8
Zone rurale	Éducation prioritaire	70,9	1,0	5
	Hors éducation prioritaire	39,1	20,6	4
	Total	39,7	21,6	4
Total Éducation prioritaire		65,1	30,5	11
Total hors Éducation prioritaire		40,4	69,5	5
Total		43,4	100,0	6

(1) Cette part est calculée uniquement pour les écoles ayant au moins une classe de préélémentaire.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées (classes sous contrat uniquement).

Source : MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2015.

Hausse constante et soutenue du nombre de classes spécifiques dans le secteur public

Le nombre d'enfants de deux ans scolarisés par école étant faible en moyenne, ils sont la plupart du temps scolarisés dans une classe multi-niveaux (voir « en savoir

plus »). En 2015, les classes composées uniquement d'enfants de deux ans sont trois fois plus nombreuses dans le secteur public que dans le secteur privé sous contrat et accueillent plus d'élèves, en moyenne 17 élèves de deux ans dans le public contre 10 élèves dans le privé (FIGURE 6 et voir « LES CLASSES DÉDIÉES AUX MOINS DE TROIS ANS DANS LES ÉCOLES »). Dans le

6 – Conditions d'accueil des enfants de deux ans

	Répartition des classes accueillant des élèves de deux ans (%)			Nombre moyen d'élèves de deux ans		
	Classes spécifiques	Classes multi-niveaux	Total	En classe spécifique	En classes multi-niveaux	Total
Secteur public						
2012	2,0	98,0	100,0	18,2	5,2	5,5
2013	4,2	95,8	100,0	17,3	5,2	5,7
2014	5,6	94,4	100,0	17,1	5,2	5,8
2015	6,7	93,3	100,0	16,9	5,1	5,9
Secteur privé sous contrat						
2015	2,3	97,7	100,0	9,9	5,6	5,7

Champ : France métropolitaine et DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées (classes sous contrat uniquement).

Source : MENESR-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire de 2012 à 2015.

secteur public, leur nombre ne cesse de croître depuis 4 ans, leur proportion parmi l'ensemble des classes de préélémentaire accueillant des élèves de deux ans passant de 2 % en 2012 à 7 % en 2015. En EP, les classes spécifiques sont huit fois plus fréquentes : en 2015, 19,7 % des classes en EP ne scolarisent que des enfants de deux ans contre 2,6 % hors de l'EP. De plus, ces classes accueillent en moyenne 2 élèves de plus en EP.

La part des classes spécifiques diffère fortement selon les académies. Celles dont le nombre d'élèves de deux ans est important ne les scolarisent que très peu dans des classes spécifiques. Par exemple, les classes spécifiques dans les académies de Rennes et Lille ne représentent respectivement que 0,8 % et 2,3 % des classes. À l'opposé, les académies de Créteil, Versailles et Strasbourg, qui scolarisent peu d'enfants de deux ans, ont un tiers de classes spécifiques par rapport à l'ensemble des classes scolarisant des enfants de deux ans.

Les enfants en très petite section sont âgés de deux ans, ceux de petite section ont trois ans, ceux de moyenne section quatre ans et ceux de grande section cinq ans. L'organisation la plus courante (la moitié des classes) est une classe rassemblant une très petite section et une petite section, les élèves de celle-ci étant majoritaires dans la classe. Les classes de ce type accueillent en moyenne 23 élèves dont 7 âgés de deux ans. Un quart des classes accueille des élèves de la très petite à la moyenne section. Les élèves de deux ans ne sont en moyenne que 4 scolarisés dans ce type de classe. Une classe sur dix accueille tous les niveaux de préélémentaire (de deux à cinq ans) dont très peu d'élèves de deux ans (environ 2 par classe). Enfin, les autres élèves sont scolarisés dans d'autres configurations de classes.

Places vacantes : une inégale répartition sur le territoire

Quels sont les territoires susceptibles de mobiliser des capacités d'accueil des jeunes enfants ? Pour répondre à cette question et comparer les territoires entre eux, il est possible de procéder à une estimation des places vacantes théoriques destinées aux enfants de deux ans. Cette estimation porte uniquement sur les classes qui accueillent

LES CLASSES DÉDIÉES AUX MOINS DE TROIS ANS DANS LES ÉCOLES

L'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école doit répondre aux besoins spécifiques de ce public. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions, dix principes ont été énoncés dans l'annexe de la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012.

- 1 - Un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.
- 2 - Un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique.
- 3 - Accueil en priorité des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.
- 4 et 5 - Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école et présenté aux parents.
- 6 - Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

7 - Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes.

8 - Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.

9 - Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

10 - Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

des enfants de deux ou trois ans (classes spécifiques des deux ans, petites sections de trois ans, classes mixtes deux/trois ans et classes multi-âges avec des deux ans), et exclut les classes n'accueillant que des élèves de moyenne section et de grande section. Ensuite, l'écart entre la capacité maximum théorique (17 élèves pour les classes spécifiques de deux ans et 25 élèves pour les autres classes) et l'effectif réel de la classe a été calculé. Cette capacité maximum théorique est basée sur les moyennes observées au niveau national, et ne prend pas en compte les seuils

départementaux d'ouverture de classe. Afin de prendre en compte l'accueil différé d'élèves de deux ans tout au long de l'année, en particulier en janvier, le calcul des places théoriques vacantes a été fait, pour 2013-2014 et 2014-2015, sur les effectifs présents en octobre et en juin. Pour 2015-2016, le calcul est fait sur les effectifs d'octobre et de janvier.

Sous les hypothèses retenues, les classes spécifiques de deux ans et celles de trois ans sont déjà quasiment remplies à la rentrée. La quasi-totalité des places vacantes théoriques sont donc dans les classes

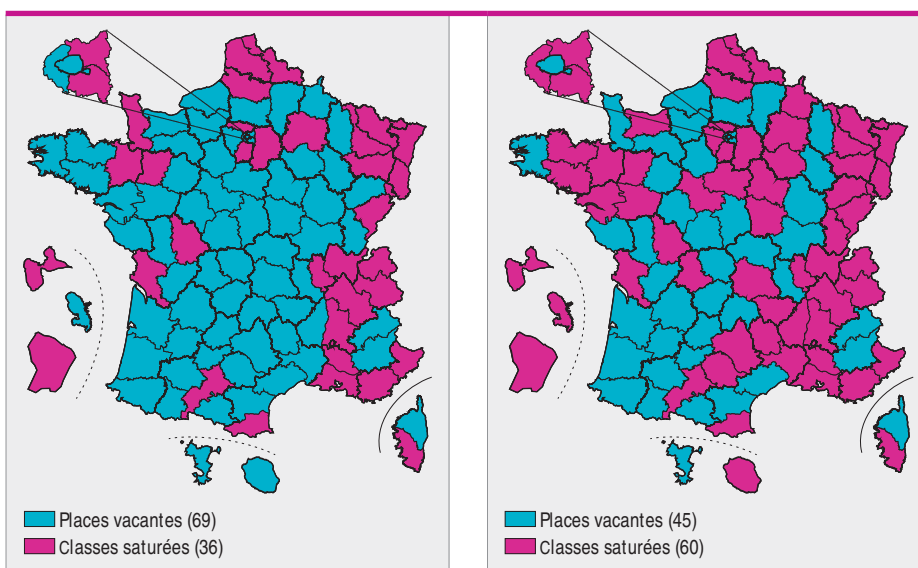
multi-niveaux accueillant déjà des élèves de deux ans. Ces places vacantes théoriques sont inégalement réparties selon la localisation de l'école. Elles sont nombreuses dans les zones rurales, même en fin d'année scolaire. Dans les zones urbaines hors EP, la rentrée différée permet de combler les places vacantes dans les classes spécifiques de deux ans et dans les classes multi-niveaux. En juin, ces classes sont remplies. Les classes n'accueillant que des élèves de trois ans sont remplies dès la rentrée scolaire. Enfin, dans les écoles en EP, les classes spécifiques des deux ans sont remplies dès la rentrée. En revanche, il y a des places vacantes théoriques dans les classes uniques de trois ans et dans les classes multi-niveaux, même en fin d'année scolaire.

Durant l'année scolaire 2014, les places vacantes théoriques dans les classes spécifiques de deux ans ne sont pas comblées dans tous les départements (FIGURES 7 et 8). Dans les départements les plus ruraux, notamment dans la diagonale allant des Pyrénées-Atlantiques à la Meuse, les classes spécifiques peuvent encore accueillir des élèves de deux ans à la fin de l'année scolaire. ■

Places vacantes dans les classes spécifiques durant l'année scolaire 2014-2015

7 – Début d'année scolaire 2014-2015

8 – Fin d'année scolaire 2014-2015



Lecture : en rouge, classes remplies ; en bleu, places vacantes. La comparaison entre les deux cartes permet de repérer l'effet de l'accueil différé des élèves de deux ans dans chaque département.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, secteur public.

Source : MENESR-DEPP, Remontées des données individuelles anonymisées du premier degré aux dates d'observation du 15/10/2014 et du 15/06/2015.

CALCUL DU TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE DEUX ANS

Au niveau national, les données démographiques utilisées s'appuient sur les données diffusées par l'Insee en 2016. Les effectifs d'enfants de deux ans pour la rentrée 2015 ont été révisés par la DEPP à partir des données de l'état civil.

Au niveau départemental, la population des enfants de deux ans à la rentrée 2015 est estimée par vieillissement des naissances domiciliées de l'année 2013 et en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires départementaux restent constants.

Dans la mesure où les données démographiques disponibles ne permettent pas de connaître le nombre d'enfants vivant en zone d'éducation prioritaire (REP et REP+), il est estimé sous l'hypothèse que le taux de scolarisation à quatre ans est de 100 % et que la proportion d'enfants vivant dans ces territoires est la même à deux

ans et à quatre ans. Cela permet d'estimer les effectifs d'enfants de deux ans vivant en éducation prioritaire. Ces estimations sont réalisées au niveau départemental :

$$\text{Enfants 2 ans en zone EP} = \text{Élèves 4 ans en zone EP} * (\text{Enfants 2 ans} / \text{Élèves 4 ans})$$

Les hypothèses retenues ne prennent pas en compte le fait que des enfants dont le lieu de vie relève de l'éducation prioritaire peuvent être scolarisés ailleurs, non plus que les éventuels déménagements des familles comptant de jeunes enfants.

Le taux de scolarisation des enfants de deux ans en éducation prioritaire est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge dans ces zones.

en savoir plus

- + Abdouni S., « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », *Note d'Information*, n° 44, MENESR-DEPP, novembre 2015.
- + Abdouni S., « Près d'un enfant sur huit est scolarisé à deux ans », *Note d'Information*, n° 20, MENESR-DEPP, juin 2014.
- + Ben-Ali L., « La scolarisation à deux ans », *Éducation & formations*, n° 82, MENESR-DEPP, décembre 2012.
- + « L'école maternelle », Rapport n° 2011-108, IGEN-IGAENR, octobre 2011.
- + Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France, portrait social*, Insee, édition 2006.
- + Caille J.-P., « Scolarisation à deux ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », *Éducation & formations*, n° 60, MEN-DEP, septembre 2001.
- + Eduscol, « La scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle », page Internet : <http://eduscol.education.fr/cid91999/la-scolarisation-des-enfants-moins-trois-ans.html>
- + Pour accéder à des données complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr